

1. *Débitrice:* **Kenga Holding ISA**, sans domicile ni résidence connus, - -
2. *Remarques:* Nous, Greffier au Tribunal de Première Instance, en application de l'article 16 de la loi de procédure civile, assignons Kenga Holding SA, à comparaître le lundi 16 septembre 2002 à 14 heures, au Tribunal de Première Instance, salle B1, 2e cour, rez-de-chaussée, Palais de Justice, Pl. du Bourg-de-Four 1, Genève, pour la requête de faillite, cause no C/17797/2002-11 SF, formée par UBS SA, 8, rue du Rhône, 1204 Genève.

Une copie de l'assignation destinée à Kenga Holding SA a été remise, vu son domicile inconnu, au Parquet de Monsieur le Procureur Général, Palais de Justice, Place du Bourg-de-Four 1, Genève, 1re cour, 3e étage, où elle peut la retirer.

Tribunal de première Instance de Genève
1204 Genève

(00607204)